

ACTUALITÉS

○ **FDVA (FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE)**

Comme en 2018, les associations sportives peuvent faire une demande de subvention au **FDVA**, auparavant réservée aux associations hors secteur sport. Ce dispositif a pour **objet le soutien de l'ensemble du tissu associatif local dans l'accompagnement de ses projets structurants** et/ou innovants à impact notable pour le territoire.



FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

[Consultez la Note d'orientation départementale 2019](#)

Les démarches sont à effectuer exclusivement sur lecompteasso.associations.gouv.fr **avant le 19 avril 2019**. [En savoir plus](#)

○ **SAVE THE DATE – URSSAF / DRFIP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or organise en partenariat avec les services de l'Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Bourgogne-Franche-Comté, une réunion d'information **sur les droits et les devoirs** des associations notamment au niveau de **l'emploi, du bénévolat et de la fiscalité**.

Cet évènement se déroulera le **28 mai à partir de 18h**, le lieu n'étant pas encore défini.

Une invitation détaillant les modalités vous sera transmise dans les prochaines semaines. N'hésitez pas d'ores-et-déjà à nous transmettre les **interrogations que vous pouvez avoir en tant dirigeant ou bénévole associatif** à l'adresse : crib.cotedor@franceolympique.com

○ **DISPOSITIF « VILLE, VIE, VACANCES »**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or relance pour l'année 2019, le dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui a pour but d'accompagner **financièrement les porteurs de projets** proposant, durant **les périodes de vacances scolaires**, des **activités sportives, culturelles et/ou de loisirs**, en faveur des jeunes âgés de **11 à 21 ans issus des QPV**, n'ayant notamment pas **accès aux loisirs et aux vacances**. [Consultez la note départementale](#)



○ NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

Le CNDS et le préfigurateur de l'Agence National du Sport ont retenu **29 Fédérations sportives** françaises pour intégrer le **dispositif expérimental des projets sportifs fédéraux**. [Consultez la liste](#)

Une note de service est en cours de préparation précisant :

- Les modalités pratiques d'organisation de la campagne "part territoriale" **pour les fédérations qui n'entrent pas dans le dispositif expérimental en 2019**
- **Les modalités de la campagne "projets sportifs fédéraux"** pour les 29 fédérations pilotes.



○ DIJON – RENCONTRES DES ASSOCIATIONS

Contrairement à ce qui a été annoncé les assises des associations organisées par la ville de DIJON se dérouleront le **8 avril à partir de 17h30**, **salle des Etats de l'Hôtel de Ville, 21000 DIJON** sous forme de **rencontres des associations**. [Consultez le programme](#) & [Inscription obligatoire](#)

○ MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



La prochaine commission aura lieu **le 8 avril 2019**. N'hésitez pas à proposer **des dossiers de demandes pour les bénévoles de vos structures**. [Plus d'informations](#)

○ LE MARCHÉ DES ASSOS

Le **marché des Assos**, c'est une **façon simple d'emprunter du matériel près de chez vous à prix abordable**, ou de mettre en location vos équipements. C'est aussi **une plateforme collaborative d'entraide pour les associations**. Alliant économie collaborative et circuit court, **ce service de proximité renforce le tissu associatif à l'échelle locale**. [En savoir plus](#)



RÉGLEMENTATION

○ RESCRIT FISCAL POUR LES ASSOCIATIONS



Le **rescrit fiscal** permet d'avoir une réponse **claire** et **précise** de l'administration fiscale sur la situation de son association.

Il **n'est pas obligatoire** mais peut notamment être utilisé par une association qui s'interroge sur le **caractère lucratif ou non de son (ou ses) activité(s)**, compte tenu de son mode de fonctionnement, de la nature de ses activités et des conditions de leur exercice. [Plus d'informations](#)

○ **DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT**

A compter du **31 décembre 2019**, la Loi de finances pour 2019 ([article 148](#)) introduira **une limite alternative de 10 000 €** en ce qui concerne **les réductions fiscales suite à un don**. A ce jour, la réduction fiscale **est limitée à 5 % du chiffre d'affaires** d'une entreprise ([article 238 bis du CGI](#)).

Les entreprises et notamment les plus petites pourront désormais maximiser l'avantage fiscal jusqu'à 10 000€.



○ **BARÈME KILOMÉTRIQUE BÉNÉVOLE**

Frais des bénévoles non remboursés en 2018 : le barème kilométrique est paru

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, **non remboursés par l'association**, peuvent ouvrir droit, **sous certaines conditions**, à **une réduction d'impôt sur le revenu**, notamment les frais de déplacement.

Le barème 2018 est paru :

- Véhicules automobiles : **0,315 € / km**
- Vélomoteurs, scooters, motos : **0,123 € / km**

Source : <https://www.associations.gouv.fr/>



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques

○ **NOUVEAU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF**

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Le **nouveau plan comptable associatif** a fait l'objet d'une homologation par **un arrêté du 26 décembre 2018**. Il s'appliquera **à partir du 1^{er} janvier 2020**. Sans être une révolution, il **précise et modernise certaines dispositions**

spécifiques du droit comptable des associations et constitue un outil de réflexion et de prospective pour votre projet associatif. [En savoir plus](#)

○ **VAE – UNE NOUVELLE OBLIGATION**

Pour obtenir **une certification** par le biais d'une **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, un entretien avec un jury est dorénavant obligatoire **depuis le 1^{er} janvier 2019**. [Plus d'informations](#)



FORMATIONS

○ **FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO**



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 26 avril 2019** de 19h à 22h30 à DIJON. [Consultez les modalités](#)

○ **FORMATION SECOURISME**

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

○ **FORMATION « SPORT & MALADIES CHRONIQUES »**

Le **Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Bourgogne-Franche-Comté**, organise une formation **« sport et maladies chroniques »** au printemps 2019, au profit des éducateurs sportifs œuvrant dans les clubs, les associations et les collectivités territoriales. [Consultez la plaquette](#)

Cette formation de 43 heures se déroulera : **Les 14, 15, 16, 17 mai & 6, 7 juin 2019**.

Date limite des inscriptions : **3 mai 2019**, le nombre de places est limité.

[Téléchargez le bulletin d'inscription](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,

crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)